



**Yaka!** Une saison 2 pour booster l'esprit d'entreprendre.

ÉDITO PAGE 2  
PAGES 25-26

142<sup>e</sup> ANNÉE N°202  
BEL 5,80 € LUX 6,30 €  
5 413639 101638

**Guerre Israël-Hamas**  
Comprendre les enjeux du conflit.

PAGES 4-5 ET 17-21



**Patti Smith**  
«L'œuvre de Rimbaud survit au temps et aux modes.»

INTERVIEW PAGE 49

L'OCDE presse Bruxelles d'activer ses chômeurs.

PAGE 6

Changer d'assurance va devenir plus simple, faites un check-up de vos contrats.

MON ARGENT PAGES 45-46

**SABATO.** 14.10.23  
Le magazine du week-end de L'ECHO

**The 100 Food**  
100 TROUVER LES CROQUETTES LES PLUS BRABANTES, LES BURGHOTTES LES PLUS SÉDUCANTES, LES MAGOTS LES PLUS FONDANTS, 100 ADRESSES ET BONS PLANS D'INITIÉS DE LA MER DU NORD AUX ARDENNES.

De la mer du Nord aux Ardennes, 100 adresses et bons plans d'initiés pour les gourmands.

L'Inde est-elle en train de prendre le relais de la Chine sur les marchés?

INVESTIR PAGES 41-42

**week-end**

samedi 14 octobre 2023  
www.lecho.be

**L'ECHO**

## Triodos attaquée en justice pour abus de droit

En cause: le nouveau système de négociation et de rachat des certificats d'actions de la banque.

NICOLAS KESZEI

**D**es détenteurs de certificats d'actions Triodos ont décidé d'attaquer la banque en justice.

À ce stade, 250 personnes, regroupées par la plateforme Trioforum.be, ont mandaté l'avocat Laurent Aemaux pour porter leur cause devant le tribunal de l'entreprise. En réalité, les détenteurs et la banque étaient en conflit ouvert depuis que la banque avait suspendu son système de négociation et de rachat des certificats en question. Après trois ans de suspension, Triodos a mis en place un nouveau système qui semble ne pas convenir à une série de détenteurs de certificats qui dénoncent un système fermé et trop compliqué à comprendre pour la plupart des investisseurs. Sans parler de la décade enregistrée depuis la mise en place du nouveau système. On parle d'une perte de valeur de 70%. Plus de 14 millions de certificats, répartis entre plus de 43.000 détenteurs, ont été mis en circulation. En Belgique, on dénombre 7.500 détenteurs. Bernard Poncé, un ancien agent commercial de Triodos, ayant lui-même proposé des certificats à la vente, a monté une plateforme afin d'informer les détenteurs de certificats et de commencer à les regrouper. Après avoir assisté à

deux assemblées générales de la banque et étudié le dossier de plus près, l'avocat des détenteurs, Laurent Aemaux, a décidé d'attaquer la banque en justice. Il estime qu'en suspendant le système et en refusant de le remettre en place tel qu'il était avant, la banque a commis une faute qui constitue un abus de droit. C'est sur cette base qu'il compte demander à Triodos de racheter les certificats de ses

**En Belgique, on dénombre 7.500 détenteurs de certificats d'actions.**

clients au prix auquel ils l'ont achetée (89 euros au lieu d'une valeur de 30 euros aujourd'hui). Enfin, à titre subsidiaire, l'avocat, reprochant à la banque des fautes de communication, pourrait réclamer des dommages et intérêts à Triodos. La banque, qui explique ne pas avoir été notifiée d'une telle action en justice, fait savoir que si une indemnisation devait être exigée de la banque, ce sont les détenteurs qui la paieraient, car ce sont eux qui détiennent le capital de la banque.

LIRE EN PAGE 3

**WILLY NAESSENS**  
Industriebouw - Bâtiments Industriels

**Actibel et Salle de ventes Reds nous ont aussi fait confiance!**

Client: Paul de Sauvage | Surface: 31.000 m<sup>2</sup> | Ville: Namur | Architecte: Olivier Godart

Du préfabriqué au clé en main - PROPRE entreprise de terrassement, PROPRE menuiserie aluminium, PROPRE entreprise d'étanchéité de toiture, PROPRE service technique, ...

www.batimentsindustriels.be

Des centaines de détenteurs de certificats de Triodos, rassemblés par la plateforme Trioforum et défendus par l'avocat Laurent Amauts, vont attaquer la banque en justice.

## Triodos attaquée en justice pour abus de droit

NICOLAS KESZEI

C'était dans l'air du temps depuis un certain moment. Les détenteurs de certificats d'actions Triodos, s'estimant lésés par la décision de la banque d'annuler son système de rachat des certificats, ont décidé d'attaquer la banque en justice. L'action, qui sera introduite devant le tribunal de l'entreprise de Bruxelles, vise à faire condamner la banque à acheter les certificats des membres de l'action collective à prix estimé (provisoirement) à 90 euros. Pour fonder son action, Laurent Amauts (SQ-WATT Legal), invoquera l'abus de droit.

Pendant des années, afin de lever des fonds pour mener à bien ses projets durables, Triodos a émis des certificats. Au total, la banque en a émis un peu plus de 14 millions, représentant une valeur de 1,2 milliard d'euros. On recense aujourd'hui plus de 42.000 détenteurs de certificats, dont 7.500 en Belgique. La plupart de ces détenteurs ont acheté leurs certificats à un prix d'émission correspondant à la valeur comptable (soit aujourd'hui près de 90 euros). La banque organisait un marché secondaire: elle rachetait elle-même les certificats à ceux qui voulaient vendre, puis les remettait sur le marché, toujours à la valeur comptable du moment.

### Le couac du covid

Pendant des années, il y a eu plus d'acheteurs que de vendeurs, tout s'est déroulé sans souci. Le système mis en place par la banque pour racheter les certificats (un buffer) n'a jamais été trop sollicité et les vendeurs qui souhaitaient se défaire de leurs certificats ont toujours pu le faire. Cependant, il semble que le covid soit venu gripper la machine. En effet, faisant face à une demande croissante de détenteurs souhaitant vendre, la banque a suspendu son système de transactions, empêchant aux détenteurs de se défaire de leurs certificats.

Après de longues discussions et négociations, la banque a, dans le courant du mois de juillet 2023, repris la négociation de ses certificats après une interruption de trois ans. Via ce nouveau système, la banque permettait de vendre ou d'acheter des certificats via une plateforme selon un prix fixé en fonction de l'offre et de la demande. Mais ce système ne convient pas du tout à une série de détenteurs de certificats.

Afin de permettre à chacun de comprendre ce qui s'est passé, Bernard Poncé, un ancien agent commercial de Triodos ayant lui-même proposé des certificats à la vente, a monté la plateforme Trioforum afin d'informer les détenteurs tout en commençant à les regrouper. Ce groupe est ensuite allé voir l'avocat Laurent Amauts, qui durant plusieurs mois a étudié le nouveau système mis en place par la banque.

### Obstacle pour les investisseurs

Il s'agit d'un système fermé, non connecté au système bancaire. Il faut impérativement ouvrir un compte auprès de Capfin, aux Pays-Bas, pour acheter ou vendre uniquement des certificats Triodos, explique l'avocat qui estime que cette démarche représente un obstacle pour les

investisseurs. «On nous a imposé cette vision qui n'est pas celle que les détenteurs de certificats souhaitent et qui a entraîné une décade», précise pour sa part Bernard Poncé. Selon ce dernier, le cours des certificats s'est effondré de 70% (à 30 euros contre la dernière valeur comptable de 89 euros), et la situation pourrait encore s'aggraver. «La banque a unilatéralement et fondamentalement changé la nature du certificat. Pour moi, ce produit financier n'est plus adéquat pour le grand public», estime pour sa part Laurent Amauts, qui a été chargé de porter l'affaire en justice. À défaut d'obtenir un changement pour tout le monde, les membres de l'action collective vont tout simplement exiger que la banque respecte le contrat de départ, et leur rachète leurs certificats à la valeur comptable actuelle d'environ 90 euros.

### Un dommage disproportionné

«Nous pensons être en mesure de démontrer qu'un refus de la banque serait constitutif d'abus de droit, car le fameux buffer n'est pas épuisé et elle inflige sans réelle nécessité un dommage disproportionné aux détenteurs», précise Laurent Amauts. À titre subsidiaire, il compte demander l'annulation de la vente des

**«On nous a imposé cette vision qui n'est pas celle que les détenteurs de certificats souhaitent et qui a entraîné une décade.»**

**BERNARD PONCÉ**  
ANIMATEUR DE LA PLATEFORME  
TRIOFORUM.BE

certificats aux membres de l'action collective pour vice de consentement. Enfin, en dernier recours, Laurent Amauts, qui indique représenter aujourd'hui environ 250 personnes, entend faire condamner la banque à payer à ses clients des dommages et intérêts correspondant à la perte de valeur des certificats. De son côté, la banque explique ne pas encore avoir été notifiée d'une demande d'indemnisation. Et, si une telle demande arrivait, elle devrait être payée par les détenteurs de certificats eux-mêmes, car le capital de la banque leur appartient, explique-t-on chez Triodos. «Un capital que les détenteurs de certificats ont investi pour avoir de l'impact. Et c'est bien sur cela que la banque se concentre, a encore fait savoir la banque, avant de préciser qu'elle faisait tout qui est en son pouvoir pour être aussi attractive que possible pour les investisseurs. Il est dans l'intérêt de tous nos détenteurs de certificats que nous puissions nous concentrer sur cette tâche, conduit la banque.



L'IBPT reconnaît que la duplication des infrastructures peut avoir un impact important sur la rentabilité des investissements, en particulier dans les zones moins denses du territoire belge. © BELGAMINGE

## Un déploiement commun de la fibre bientôt possible

Le régulateur des télécoms ouvre la voie à des partenariats entre opérateurs pour construire un réseau fibre commun. Une telle coconstruction permettrait de sérieuses économies.

**ARNAUD MARTIN**  
ET **JEHAN GOFFIN**

Le lobbying des opérateurs aura finalement payé. Ce jeudi en fin de journée, l'IBPT s'est positionné sur l'épineux dossier de la co-construction d'un réseau de fibre optique entre plusieurs opérateurs. Suite aux demandes toujours plus insistantes des acteurs du marché, le régulateur a finalement décidé d'entrouvrir la porte à des investissements communs, reconnaissant que «le déploiement parallèle de deux réseaux FTTH (fibre optique, NDLR) a un impact important sur la rentabilité des investissements, en particulier dans les zones moins denses peuplées du territoire belge».

Le régulateur propose donc aux opérateurs qui souhaiteraient travailler ensemble de se manifester d'ici le 15 mars prochain. L'IBPT est prêt à étudier tout accord ou projet d'accord que les opérateurs envisageraient de conclure, glisse encore le régulateur.

### La fin des technologies différentes

Pour le moment, les opérateurs avaient la possibilité de louer leurs réseaux existants à la concurrence. Mais ils ne pouvaient pas coconstruire ensemble un réseau, comme c'est pourtant le cas dans d'autres pays européens.

Plusieurs acteurs, Orange et Proximus en tête, multipliaient les sorties publiques pour demander une plus grande souplesse de la

régulation. Il faut dire que les opérateurs sont aujourd'hui à un tournant de leur histoire.

Jusqu'ici, les acteurs du marché disposaient de technologies différentes pour offrir l'Internet fixe à leurs clients. Telenet au nord et VOO au sud du pays misaient sur le câble coaxial (l'ancienne télédistribution) tandis que Proximus s'appuyait sur son réseau cuivré, à l'origine exploité pour les lignes de téléphones fixes.

Mais les deux technologies atteignent aujourd'hui leurs limites. Depuis plusieurs années, l'ensemble des opérateurs se tourne donc vers l'installation de la fibre optique, l'innovation de référence dans le milieu. Autrement dit, l'ensemble des acteurs du marché effectuent les mêmes travaux, pour installer la même technologie, à peu près au

**«L'IBPT est prêt à étudier tout accord ou projet d'accord que les opérateurs envisageraient de conclure.»**

**L'IBPT**  
LE RÉGULATEUR DU MARCHÉ  
DES TÉLÉCOMS

même moment, mais chacun de leur côté. La création d'un seul réseau serait donc, selon eux, bien plus efficace. «Un seul réseau passif permettrait d'effectuer d'importantes économies qui pourraient être traduites dans les offres. Mais cela a aussi un intérêt écologique. Nous pourrions assurer un déploiement de la fibre bien plus rapide et en réduisant les nuisances pour le grand public. Chaque opérateur ne devrait pas ouvrir le trottoir pour installer son propre réseau. Au final donc, tout le monde est gagnant,

nous expliquait en juin dernier Xavier Pichon, le CEO d'Orange Belgique.

La voie de la construction d'un réseau commun est donc ouverte. Mais un tel projet ne sera pas possible partout, prévient déjà l'IBPT. «Les régulateurs seront particulièrement attentifs à ce que de tels accords soient conçus d'une manière telle qu'ils garantissent une concurrence effective et durable au bénéfice des utilisateurs finaux», glisse-t-il. Les réseaux devront également rester louables à d'autres opérateurs qui n'auraient pas pris part à la construction.

En juin dernier, Axel Desmet de l'IBPT, tenait à remettre la situation en contexte. «Il n'y a pas de causalité inéluctable entre le coût de l'investissement et les prix payés par les consommateurs. À l'heure actuelle, les opérateurs auraient d'ailleurs les moyens de réduire leur marge et diminuer les prix. Pourtant, ils ne le font pas.»

### Un «game changer»

Sur les marchés, l'annonce a suscité un très vif intérêt. Pour Kris Kippers, analyste chez Degroof Petercam, il s'agit d'un «game changer» pour le marché belge des télécommunications, car les risques de surinvestissements semblent désormais beaucoup plus limités. «Comme tous les acteurs devaient investir massivement dans le déploiement de leur propre réseau, la possibilité qu'une partie de ces investissements puisse être partagée implique une réduction importante de leurs dépenses d'investissement (apex)», souligne-t-il.

Une très bonne nouvelle, donc, pour Proximus, qui avait chiffré la facture finale à 9 milliards d'euros. Ce qui l'avait obligé, entre autres, à annoncer une coupe dans son dividende à partir de 2024, à 0,6 euro par action.

PUBLICITÉ



## Maximisez votre rendement avec L'Investisseur

Découvrez L'Investisseur pendant 1 mois pour seulement 1 €.  
De plus, bénéficiez d'une réduction supplémentaire de 50% pendant 6 mois.

Surfez vite sur [investisseur.be/1euro](https://investisseur.be/1euro) ou scannez le QR-code




Offre valable jusqu'au 19 octobre 2023 pour les nouveaux abonnés en Belgique.